## LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ TOULOUSE 3 - PAUL SABATIER

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 2016-1076 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée CSS 6 dans sa séance du 27 au 28 mai 2020 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 22 au 24 juin 2020 ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n° 2016-85 créant l'Unité Mixte de Recherche n° Inserm U 1214 ;

Vu la délibération 2020/12/CA-116 en date du 14 décembre 2020 du conseil d'administration de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier relative aux structures de recherche reconnues pour le contrat quinquennal 2021-2025 ;

## Décident :

**Article 1 :** L'Unité Mixte de Recherche UMR Inserm U 1214 intitulée "ToNIC, Toulouse Neuro Imaging Centre" est prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

**Article 2 :** Monsieur Pierre PAYOUX est reconduit dans ses fonctions de Directeur de cette Unité jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 3: La présente décision prend effet au 1er janvier 2021.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ TOULOUSE 3 - PAUL SABATIER